

Conseil Municipal du 18 juin 2021
Interventions pour Odile Maurin
Hotel de ville, Toulouse

Mon texte présenté par ma collègue Hélène Cabanes

9.11 ZAC Guillaumet : approbation du principe de réalisation des équipements publics destinés à entrer dans le patrimoine communal et inscrits au programme des équipements publics - Modificatif n°1 (Opérations d'aménagement et projets urbains 21-0007)

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous allons nous abstenir sur cette délibération car nous constatons une nouvelle fois un manque d'anticipation et d'ambition concernant les équipements publics nécessaires à ce nouveau quartier.

En effet, les associations représentatives de personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, c'est-à-dire nos aînés, les parents avec les poussettes, et les personnes en situation de handicap préféreront sans nulle doute un quartier dont les aménagements permettent une circulation apaisée et respectueuse de tous, plutôt que l'expérimentation d'une vidéosurveillance qui ne permet au mieux que d'élucider d'éventuels crimes et délits et non de les empêcher.

Parmi les critiques remontées par les associations de PMR, un nombre insuffisant de corbeilles disposées dans l'espace public, pas d'infos sur la gestion des ordures, un manque de bancs pour se reposer, et d'arceaux pour vélos permettant de ne pas les retrouver comme entrave dans les cheminements, ce qui peut être dangereux pour les aveugles et les personnes en fauteuil roulant qui se retrouvent obligés de rouler sur la chaussée, une absence de séparation des flux vélos et piétons sur les rues traversières, des chaussées et des trottoirs trop étroits par rapport aux nouvelles préconisations du CEREMA recommandant 2m50 de large.

Tout ceci laisse la part belle aux appétits financiers des promoteurs au détriment de la qualité de vie dans le quartier.